



PREMIER MINISTRE

Commissariat général
à la stratégie
et à la prospective

INFORMATION PRESSE

M. Claudy LEBRETON

Président du Conseil général des Côtes-d'Armor
et de l'Assemblée des départements de France

avec le concours
du **Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP)**
et de l'**Assemblée des départements de France (ADF)**

a remis ce 18 septembre à
Mme Cécile Duflot,
Ministre de l'Égalité des territoires et du Logement
un rapport sur

Les territoires numériques de la France de demain

Les nouvelles technologies sont devenues un outil incontournable de la vie en société. Pourtant, les individus et les territoires ne sont pas égaux face au numérique. Des inégalités persistent dans l'accès aux équipements et aux réseaux de télécommunications. De manière plus inquiétante, c'est dans la capacité des individus à utiliser les outils multimédias que les inégalités se creusent. Elles risquent d'aggraver les inégalités sociales et culturelles présentes dans notre société.

C'est dans les territoires où se concentrent les inégalités – territoires prioritaires de la politique de la ville, zones hyper-rurales, villes petites et moyennes frappées par la désindustrialisation – sans doute plus qu'ailleurs que les technologies de l'information et de la communication ont un rôle fondamental à jouer. Développement économique, valorisation du patrimoine, accès à la santé, à l'éducation, aux services publics : dans tous ces domaines, les technologies numériques sont des outils précieux pour dépasser la dichotomie urbain/rural et offrir de nouvelles opportunités à tous les territoires.

Cependant, jusqu'à présent, les questions d'infrastructures ont trop largement monopolisé les débats politiques et les investissements. Dans le champ des services et des usages numériques, de nombreuses expérimentations ont été conduites, mais trop souvent de manière isolée.

Les pistes de réflexion et d'action proposées dans ce rapport convergent vers la nécessité de s'approprier les nouvelles technologies dans la proximité, sur la base des territoires vécus. La culture numérique – collaboration, ouverture, mutualisation, reconnaissance de l'initiative individuelle, etc. – doit être mise au service du développement territorial. La création de biens communs qui en résultera (logiciels, services, connaissance, données) offrira l'assurance de mécanismes de solidarité durables, tant au niveau local que global.

Figurent à ce titre, parmi les 22 propositions qui concluent ce rapport, l'urgence de développer massivement le télétravail, la signature de conventions numériques au sein des collectivités territoriales pour le développement des services et des pratiques numériques, la création de Conseils locaux du numérique ou encore la nomination de coordinateurs des politiques publiques du numérique à l'échelle des bassins de vie. Des recommandations sont également formulées pour une meilleure appropriation du numérique dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'e-administration, de l'énergie ou des transports.

**Retrouvez l'intégralité du rapport sur
www.strategie.gouv.fr (rubrique publications / les rapports)**

Contacts presse :

Jean-Michel Roullé , Responsable de la communication Tél. 01 42 75 61 37 jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr	Magali Madeira , Chargée de mission communication Tél. : 01 42 75 60 39 magali.madeira@strategie.gouv.fr
---	--